

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 V. 290 Vœu relatif à l'avenir des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles.

Le Conseil de Paris,

Considérant les cinq Instituts nationaux de jeunes sourds (INJS de Bordeaux, Chambéry, Metz, Paris) et l'Institut national de jeunes aveugles, situé à Paris, qui assurent un enseignement, une formation professionnelle, une préparation à la vie sociale auprès d'enfants et adolescent·es ayant des troubles des fonctions auditives ou visuelles ;

Considérant que les Instituts parisiens sont les premières institutions françaises à s'occuper de l'éducation de jeunes sourd·es et de jeunes aveugles ;

Considérant les réformes annoncées par Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargées des Personnes handicapées - prévoyant notamment de transférer la gestions de ces Instituts aux Agences Régionales de Santé - perçues comme « imposées à marche forcée » par les professionnels et les familles, alors que les conditions d'un accueil de qualité des jeunes sourd.es et aveugles à l'Éducation nationale ne sont pas remplies ;

Considérant l'importance que peuvent prendre ces réformes gouvernementales pour l'avenir des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles, et par conséquent, sur la qualité de l'enseignement dispensé dans ces établissements ;

Considérant qu'il n'y a pas eu la possibilité de véritables négociations incluant les familles et professionnels, comme en témoigne les seulement 4 réunions organisées entre le 14 Mai et 3 Juillet, sans prendre en compte la volonté d'allonger les réunions et d'approfondir les thématiques abordées ;

Considérant le souhait apparent du gouvernement de mettre en œuvre le plus rapidement possible ces réformes, comme en témoigne cet extrait d'un mail d'une personne dirigeant la concertation : « on pourra arguer qu'il y a eu concertation, même rapide », au détriment des revendications exprimées par les professionnels et familles ;

Considérant l'appel à rassemblement de l'intersyndicale des personnels des Instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, ainsi que l'association de parents d'élèves APA – INJ, afin d'attirer l'attention sur la menace qui pèse sur l'Enseignement et l'Éducation publics aux jeunes sourds et aveugles.

Sur proposition de Léa Filoche, Yves Contassot et des élu·es du groupe Génération·s, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris demande la suspension des transformations engagées dans les établissements spécialisés de jeunes sourds et de jeunes aveugles afin de mener une concertation, incluant les pouvoirs publics, les personnels, leurs organisations syndicales, et les parents d'élèves sur le devenir des Instituts Nationaux des Jeunes aveugles et sourds,
- Que soit demandé la suspension du processus de transfert des INJS / INJA aux ARS (Agences Régionales de Santé), afin de permettre un réel temps de réflexion et dialogue social,
- Que soit demandée la mise en place de la planification d'un calendrier de réunions de travail, étalé sur au moins six mois, avec le cabinet de la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel.